



2007/8193

Direction de la Construction

**PROJET DE DELIBERATION AU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 SEPTEMBRE 2007**

Commission Administration Générale - Marchés et Travaux du 4 septembre 2007 □ Commission Culturelle du 5 septembre 2007

Objet : Réfection des vitraux de l'Eglise Immaculée Conception – 141 rue Pierre Corneille, 69003 Lyon – Opération n° 03 054 506 – Montant de l'opération : 260 000 € TTC (valeur mai 2007) - Autorisation de programme

Mesdames et Messieurs,

L'Eglise Immaculée Conception, propriété de la Ville de Lyon, est située au 141, rue Pierre Corneille dans le 3^e arrondissement de Lyon.

Pierre-Marie Bossan, architecte de la basilique de Fourvière, en a été le concepteur en 1856.

Les vitraux n'ont fait l'objet d'aucune restauration depuis leur création.

Un examen général a mis en évidence leur mauvais état qui est dû :

- au manque de rigidité du réseau de plombs en partie oxydé ;
- aux attaches rouillées et à l'affaiblissement des ancrages des armatures dans les murs, rendant leur stabilité incertaine lors des intempéries successives.

La Ville souhaite donc procéder à leur restauration complète.

Les travaux prévus concernent la totalité des vitraux, soit 12 ensembles de 3 vitraux réalisés par Lucien Bégule, maître verrier de l'époque.

Le programme de cette réfection prévoit la dépose et repose des vitraux après restauration en atelier comprenant :

- la mise en place du chantier
- le descellement des ossatures
- la dépose des panneaux et transport
- le démontage des plombs et nettoyage
- la reprise des peintures des vergettes et barlotières et pose de rejingots
- le nettoyage des verres et remplacement des verres cassés
- la repose et ajustement des vitraux.

L'opération est estimée à 260 000 € TTC (valeur mai 2007).

La maîtrise d'oeuvre sera assurée par la Ville de Lyon – Direction de la Construction.

Les marchés de travaux, de coordonnateur SPS, de contrôleur technique et autres marchés d'études seront attribués en application des dispositions du code des marchés publics.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs, d'adopter les décisions suivantes :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

1. Le projet relatif à l'opération de réfection des vitraux de l'Eglise Immaculée Conception est approuvé.
2. Le montant de l'autorisation de programme constituant la limite supérieure des dépenses pour cette opération est fixé à 260 000 € TTC (valeur mai 2007).
3. M. le Maire est autorisé à solliciter le permis de construire ou de démolir, ou la déclaration de travaux afférents.
4. La dépense en résultant sera prélevée sur le budget de la Ville de Lyon – programme 20, AP n° 2007-5, nature 2313, fonction 324, opération n° 03 054 506 - selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas de chantier ou autres pouvant survenir :
 - 2007 : 10 000 € TTC
 - 2008 : 120 000 € TTC
 - 2009 : 130 000 € TTC.

Lyon, le 24 AOUT 2007

Le Maire de Lyon

Gérard COLLOMB